

Règlement Intérieur du Jeu "Le Béret"

Préambule

Le jeu "Le Béret" est un événement organisé par l'association La Béarnaise. Il s'agit d'un jeu d'orientation où des binômes de participants s'affrontent pour découvrir des bérets cachés chez des commerçants béarnais. Ce règlement a pour objectif de définir les règles de participation, les obligations des participants ainsi que les modalités de l'événement.

Article 1 – Définitions

1.1 **Jeu** : désigne l'événement intitulé "Le Béret", comprenant l'ensemble des activités et des défis proposés aux participants.

1.2 **Participants** : désigne les personnes inscrites au jeu, en tant que binômes.

1.3 **Binôme** : groupe de deux participants s'inscrivant ensemble au jeu.

1.4 **Béret** : objet caché par l'organisation et situé chez un commerçant béarnais, que les participants doivent découvrir pour remporter des prix.

1.5 **Organisation** : désigne l'entité responsable de l'organisation du jeu, notamment l'association La Béarnaise.

1.6 **Code de la Route** : ensemble des règles régissant la circulation des véhicules, des cyclistes et des piétons.

Article 2 – Objet du Jeu

Le jeu "Le Béret" a pour objectif de permettre aux participants de se repérer sur une carte numérique, de trouver des balises et de suivre des indices pour découvrir l'un des cinq bérets bleus cachés chez des commerçants béarnais. Les cinq premiers binômes à découvrir un béret bleu auront la possibilité de participer à un duel final.

Article 3 – Conditions de Participation

3.1 **Âge minimum** : Seules les personnes âgées de 18 ans et plus sont autorisées à participer.

3.2 **Inscription** : La participation est ouverte sur inscription préalable via le formulaire en ligne.

3.3 **Responsabilité** : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage corporel ou matériel survenu lors du jeu. Les participants sont responsables de leur sécurité et de celle des autres.

Article 4 – Modalités de l'Événement

4.1 **Date et Heure :**

- L'événement se déroulera à la date et à l'heure inscrite sur le formulaire d'inscription.
- Le lieu exact du départ sera communiqué par email la veille de l'événement.

4.2 **Durée de l'événement :** L'événement prendra fin approximativement entre 17h et 19h, suivie d'un pot de clôture.

Article 5 – À Prévoir pour le Jeu

5.1 **Boussole :** Chaque participant doit se munir d'une boussole (y compris une application de boussole sur smartphone).

5.2 **Smartphone :** Un smartphone fonctionnel pour recevoir toutes les informations indispensables tout au long du jeu.

5.3 **Restauration :** Prévoir votre propre pique-nique pour le déjeuner (la restauration est à votre charge).

5.4 **Moyens de Transport :** Les participants doivent utiliser leurs propres véhicules (voiture, moto, vélo, etc.) ou tout autre moyen de transport public pour se déplacer pendant toute la durée du jeu. L'organisation ne fournit aucun moyen de transport.

Article 6 – Tarifs et Modalités d'Inscription

6.1 **Tarif :** Le prix d'inscription est de 25€ par personne, soit 50€ par binôme.

6.2 **Inscription :** Les participants doivent télécharger et lire le règlement détaillé avant de procéder à leur inscription.

6.3 **Annulation et Transfert :**

En cas d'annulation par le participant, aucun remboursement ne sera effectué.

Le participant peut transférer son billet à une autre personne jusqu'à 15 jours avant l'événement, sous réserve d'une demande envoyée par email à l'adresse contact@labearnaise.com.

Article 7 – Règles du Jeu

7.1 **Objectif :** Le but du jeu est de localiser des points précis à partir d'une carte numérique, de trouver des balises, et de suivre des indices afin de découvrir l'un des cinq bérets bleus cachés chez des commerçants béarnais.

7.2 **Comportement :**

- Les participants doivent respecter l'esprit du jeu, maintenir une attitude respectueuse et amicale envers les autres binômes, ainsi que les commerçants et l'organisation.

- Tout comportement jugé dangereux, irrespectueux ou contraire à l'esprit de l'événement pourra entraîner l'élimination immédiate du participant ou du binôme concerné.

7.3 Sécurité et Code de la Route :

- La sécurité est une priorité. Les participants doivent veiller à leur propre sécurité et à celle des autres.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu pendant le jeu.
- Les participants doivent respecter scrupuleusement le **Code de la Route** en toutes circonstances. La sécurité de tous est une priorité et toute infraction au code de la route pourra entraîner l'élimination du participant ou du binôme concerné.

Article 8 – Acceptation du Règlement

8.1 Accord :

- En s'inscrivant à l'événement, chaque participant accepte pleinement et sans réserve ce règlement intérieur, ainsi que toutes les conditions associées à la participation.

8.2 Modifications :

- L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de besoin. Toute modification sera communiquée aux participants par mail.

Article 9 – Responsabilité de l'Organisation

9.1 Dispositions Générales : L'organisation met tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de l'événement. Cependant, elle ne saurait être tenue responsable des accidents, dommages ou pertes survenus pendant le jeu.

9.2 Force Majeure : En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement. Dans ce cas, les participants seront informés dans les plus brefs délais.